

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 MARS 2015

L'an deux mil quinze le 2 mars à vingt- heures, les membres du conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Travaux route de St.Aubin : demande de subvention départementale au titre des amendes de police et signature de 2 conventions
- Commission d'appel d'offres à désigner
- Longueur de voirie communale – mise à jour pour D.G.F. (dotation globale de fonctionnement annuel versée par l'Etat)
- Réseau Gaz : décision finale Primagaz
- Personnel communal : autorisations d'absence
- Mutualisation des services avec la CDC
- Elections départementales : tenue du bureau de vote
- Questions diverses

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN-M. Michel LEGRAND-Mme. Jacqueline LEMARQUAND-M. Daniel VAUVERT –Mme Annick PLOUHINEC - Mme Laurence GRENEU - Mme Sylvie ROSELLO – M. Alain BRILLAND - Mme. Virginie MAILLARD - M. Alain BALLAY- -Mme Marie-Claire LETOUZE - M. Samuel MARIE- Mme Laurence RONCO.

Absente excusée

Mme Christelle LEPETIT

Absent :

M Olivier DEVAUX

Secrétaire : Mme Laurence GRENEU

Le Maire ouvre la séance à 20h.40 après avoir constaté la présence du quorum.

Suite au compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2015, une erreur est signalée dans la liste des présents et absents : Alain BRILLAND était présent et Alain BALLAY était absent avec procuration à Daniel VAUVERT. Suite à cela le compte rendu est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

TRAVAUX ROUTE DE ST.AUBIN – DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide de procéder aux travaux de voirie suivants**

. Aménagement des abords de la boulangerie sur 100 m avec plateau surélevé.

Aménagement et sécurisation du carrefour entre les R.D. 83 et 219, avec mise en place d'un marquage résine et d'un dispositif d'entrée d'agglomération sur le RD 83 ;

. Travaux réseau d'eaux pluviales RD 219

dont le coût à la charge de la commune est évalué à 82 069 € HT

- **Sollicite du Département une subvention au titre des amendes de police**
- **S'engage à financer sur le budget de la commune le reste de la dépense**, à entretenir ultérieurement à ses frais les trottoirs, bordures et caniveaux, regards et conduites d'assainissement, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.
- **Autorise le Maire à établir la demande de subvention.**

CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil municipal sollicite l'autorisation du département pour la réalisation des travaux par la commune sur le domaine public routier départemental et autorise le maire à signer les conventions afférentes.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, une commission d'appel d'offres doit être créée pour la durée du présent mandat électif dans le cadre des travaux de la commune nécessitant un appel d'offres aux entreprises de TP (actuellement pour les travaux envisagés route de St Aubin).

Y siègeront 3 membres titulaires et 3 suppléants sous la présidence du Maire.

A l'unanimité (13 voix) sont désignés

-titulaires : Michel LEGRAND : Daniel VAUVERT : Samuel MARIE

-suppléants : Alain BALLAY : Virginie MAILLARD : Laurence RONCO

LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE - ACTUALISATION

Dans les critères de calcul de la D.G.F (Dotation Globale de Fonctionnement) versée annuellement par l'Etat à la commune, figure la longueur de voirie communale. Il convient donc d'y intégrer la longueur de voirie des 2 lotissements récemment repris par la commune : lotissement « Le Hottot » et « les Mutrelles » composées des rues suivantes :

- Lotissement « Les Mutrelles » : Rue des Mutrelles = 712 ml
- Lotissement « Le Hottot » :
 - Rue du Hottot =ml
 - Rue du Régiment de la Chaudière =ml
 - Impasse des Coquelicots =ml
 - Impasse des Lilas =ml

Il convient en conséquence de rajouter 1353 ml au domaine de voirie communale, ce qui portera cette dernière à :

4387ml + 1353 ml = **5740 ml**.

Le conseil à l'unanimité (13 voix) donne son accord pour l'intégration officielle de cette nouvelle longueur de voirie communale, autorise le maire à solliciter en conséquence l'actualisation de la longueur de voirie communale auprès des services de la préfecture en 2015 (avec effet sur la DGF 2017).

RESEAUX GAZ : DECISION FINALE DE LA COMMUNE

M le Maire nous fait part d'un contact avec M LERUE (responsable Primagaz) qui demande la position définitive de la commune de BASLY sur la mise en gaz avec Primagaz et mise à disposition d'un terrain pour une citerne appropriée. Après en avoir débattu le conseil souhaite avoir un entretien avec M LERUE et le SDEC.

PERSONNEL COMMUNAL : AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A DES EVENEMENTS FAMILIAUX

A l'aide du tableau récapitulatif proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados après aval du Comité Technique Paritaire Départemental, tableau qui rappelle les règles coutumières en vigueur dans les communes du département depuis 2002, le conseil municipal après en avoir délibéré fixe les autorisations d'absence du personnel communal pour événements familiaux. Cette décision du Conseil sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LA C.D.C

Suite au compte rendu de l'étude sur la mutualisation des communes avec la Communauté de Communes « Cœur de Nacre », des pistes ont été fournies sur le groupement des commandes, le personnel technique, le matériel, il reste à peaufiner

certaines détails entre autre il faudra prendre contact avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'établir le document unique.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES : TENUE DU BUREAU DE VOTE

M le maire rappelle la nécessité de tenir le bureau de vote lors des 2 tours de scrutin des élections départementales prévues les 22 et 29 mars 2015.

Un tableau sera fait avec les noms et les horaires de présence de chacun .

QUESTIONS DIVERSES

M le Maire nous informe : de la réception d'un courrier du vice président du C.A.U.E et nous en a fait lecture.

Lecture du courrier de relance de M HUSSON concernant l'inventaire de l'Eglise moyennant une rétribution de 20€ par tranche de 100 habitants. Suite à cette demande le Conseil souhaite que nous rencontrions cette personne.

Le Conseil entérine la décision de ne pas préempter en ce qui concerne la propriété situé 17 rue du Stade.

Mme GRENEU demande ou en est le projet d'éclairage pour l'arrêt des bus scolaires. M le Maire l'informe qu'un projet est en cours avec l'aide de l'Agence Routière pour revoir l'aménagement de la place et sans de circulation de bus et déplacement de l'arrêt coté place.

Mme PLOUHINEC informe le conseil municipal de la mise en service du site web pour la fin mars, et afin de pouvoir y accéder le login et le mot de passe va être envoyé par courriel.

M LEGRAND nous informe d'une ouverture de chaussée au droit de la propriété de M CHRETIEN pour le remplacement de la conduite en plomb et renforcement de l'alimentation de la bouche d'incendie route de Caen. Le SIAEP procédera à des travaux rue Talbot et rue du Bac du Port afin d'effectuer la réfection de la conduite d'eau.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 14 avril 2015 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.